

Ocam

Drancy propose une mutuelle communale

01/06/2015 | 16:15



Partant du constat qu'une partie de ses habitants ne peut adhérer à une mutuelle, faute de moyens, Drancy a décidé d'agir. Pour permettre à tous d'avoir accès à un niveau de soins correct, la Ville devient partenaire de l'association Actiom (Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat de ses adhérents) et [intègre son dispositif « Ma commune, ma santé »](#).

Plus de 200 communes ont rejoint le dispositif

Au niveau national, on estime que 16% de la population se contentent des plafonds de remboursement de la sécurité sociale, très bas dans de nombreuses spécialités, notamment l'optique, l'auditif ou le dentaire. Et, « *faute de mutuelle, ils se soignent mal, voire pas* », regrette Michel Lastapis, adjoint au maire en charge de la Santé.

A partir du 1^{er} janvier 2016, les employeurs auront l'obligation de proposer une complémentaire santé à tous leurs salariés. Pour Michel Lastapis, « *cette mesure est insuffisante car elle ne garantira pas un accès aux soins pour tous. Les salariés en CDD, à temps partiel ou en intérim, les retraités, les chômeurs, les professions libérales, les étudiants... resteront confrontés aux mêmes difficultés* ».

« *Une municipalité ne peut rester les bras croisés face à ce constat* », estime Jean-Christophe Lagarde, député-maire de Drancy, qui a fait le choix d'intégrer le dispositif « Ma commune, ma santé ». « *L'objectif est de permettre aux Drancéens de s'associer afin de bénéficier des avantages d'une mutuelle collective, c'est-à-dire de tarifs très attractifs* », explique l'adjoint au maire.

Plus de 200 communes ont adhéré à Actiom et à son dispositif « Ma commune, ma santé ».